



BUREAU DU 11 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Florence MAZIER

DÉLIBÉRATION

B 2021/04 Finances locales - Divers : Individualisations du Fonds De Sauvegarde Terre et Chaume (FDSTC)

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2021 à Saint-Hilaire-Petitville, sous la présidence de Jean MORIN.

Après envoi de l'ordre du jour par mail le 18 février 2021, plusieurs élus ont fait part de leur indisponibilité à la réunion du Bureau initialement prévue le 9 mars. A la demande du Président, la réunion a été déplacée le 11 mars.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 2 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour la Région

Caroline AMIEL, Pascal MARIE, Florence MAZIER

Pour les conseillers départementaux

Jean MORIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint- Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apperville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour la Région

Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE, Nicole GODARD

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Audrey LECOEUR, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON, Anthony LAURENT, Guillaume HEDOUIN, Denis LETAN



B 2021/04 Finances locales - Divers : Individualisations du Fonds De Sauvegarde Terre et Chaume (FDSTC)

Vu la délibération du CS 2011/92, prise en date du 2 septembre 2011, modifiant les modalités de la politique du Fonds De Sauvegarde Terre et Chaume (FDSTC) ;

Vu la délibération du CS 2019/55, prise en date du 14 mai 2019, donnant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Considérant que,

Un budget d'un montant de 66 900 € a été voté pour la mise en œuvre du FDSTC au comité syndical du 2 février 2020,

Le bureau du 11 mars 2020 a attribué une première série de subventions, pour un montant de 16 220 €,

Le comité Syndical du 3 novembre a attribué une seconde série de subventions pour un montant de 8 846 €,

Le solde du budget 2020 s'élève à 41 834 €.

Douze candidats, dont les demandes ont été instruites par l'architecte du Parc, sollicitent les subventions suivantes :

Nouveaux engagements

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux éligibles</i>	<i>Montant de la subvention</i>
M. & Mme MARIE Le Tronquet 14330 LISON <u>Opération située à</u> idem	Réfection des façades d'une dépendance en bauge comprenant les enduits de façades recouvrant diverses réparations anciennes, et le remplacement de linteau chêne	43 112.78 €	Tx 20 % 4 000 €
M. MALOISEL 5 Rue les Saints - Brévands 50500 CARENTAN LES MARAIS <u>Opération située à</u> idem	Réfection d'une façade sud d'une maison en bauge avec mise en œuvre d'un enduit chaux sable et terre en protection de la terre exposée et remplacement des linteaux chêne.	10 599.60 €	Tx 20 % 2 120 €
Mme SAINT Le Canal 50500 AUXAIS <u>Opération située à</u> idem	Réfection des façades d'une maison en bauge avec mise en œuvre d'un enduit chaux sable et terre en protection de la terre	29 776.78 €	Tx 20 % 4 000€
M. LESCOALIER 3 Lieu-dit Le Semnard 50620 GRAIGNES MESNIL ANGOT <u>Opération située à</u> idem	Réfection d'un pignon en bauge dégradé par une des dernières tempêtes, compris la mise en œuvre d'un enduit sable terre et chaux.	11277.20 €	Tx 20 % 2 255 €
M. LENOIR 2 Rue du 11 juin 1944 50620 GRAIGNES MESNIL ANGOT <u>Opération située à</u> idem	Réfection d'un pignon en bauge avec mise en œuvre d'un enduit sable terre et chaux en protection de la terre.	5 573.26 €	Tx 20 % 1 115 €
M. JANICAUD 2 Rue Riverette 50500 SAINT GEORGES DE BOHON <u>Opération située à</u> idem	Réalisation d'un enduit chaux sable et terre sur une façade arrière en bauge assez dégradée.	5 644.54 €	Tx 20 % 1 129 €
Mme FAUNY Denise 25, le Grand Chemin 50500 AUVERS <u>Opération située à</u> idem	Réfection d'un pignon ouest en bauge actuellement recouvert d'un enduit ciment.	5 598.45 €	Tx 20 % 1 120 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210311-DELIB_B2021_04-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

M. VIGNAUD 9 rue du Val 50570 REMILLY LE LOZON <i>Opération située à</i> idem	Réfection d'une dépendance en bauge par rebouchage à la terre	5 075.95 €	Tx 20 % 1 015 €
M. HARDIE - LAW 9, rue de la liberté 50190 GORGES <i>Opération située à</i> idem	Réfection de la façade avant d'une maison d'habitation en bauge actuellement recouverte d'un enduit ciment	9 839.94 €	Tx 20 % 1 968 €
M. LEFEVRE La Maresquerie 14710 COLOMBIERES <i>Opération située à</i> idem	Poursuite de la rénovation d'une habitation en bauge (1 454 € d'aide versée sur la façade arrière en 2019) avec la reprise des enduits en façade avant	6 346.00 €	Tx 20 % 1 269 €
Maire de St Sauveur Village 50490 ST SAUVEUR VILLAGE <i>Opération située à</i> Mairie annexe de Vaudrimesnil	Réfection du pignon sud-est de la Mairie dont le mur en bauge est actuellement recouvert d'un enduit ciment.	8 645.70 €	Tx 20 % 1 729 €
M. & Mme POCHON 50500 CARENTAN LES MARAIS <i>Opération située à</i> idem	Réfection d'un mur de clôture en bauge assez dégradé par des ruissellement d'eau, comprenant réfection de la terre, stabilisation et réfection de la couverture	12 400,67 €	Tx 20 % 2 480 €
TOTAL		152 757,87 €	24 200 €

Compte-tenu du budget voté en 2020 et des premières individualisations décidées au bureau du 11 mars et au comité syndical du 3 novembre 2020, l'attribution de ces 12 nouvelles subventions porterait l'enveloppe restante à 17 634 €.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

VOTE ces demandes de subvention pour un montant total de 24 200 €,

PRÉLÈVE ces sommes sur le compte 6574 du Budget du Parc,

AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

NB : En raison du dossier déposé par la mairie de Saint-Sauveur-Villages, Laurent HUET (1^{er} adjoint) ne participe pas au vote.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210311-DELIB_B2021_04-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021